

Pilote privé

Institut 
mermoz

La formation théorique des navigants



Taux de réussite :
96 %*

Enseignement à distance

EIR - CB IR (A)

*Depuis 2018

  www.institut-mermoz.com - 01.46.86.81.00

Adresse postale
Parc d'affaires ICADE
43, avenue Robert Schuman
BP 60444
94593 Rungis Cedex

Adresse physique
Parc d'affaires ICADE
43, avenue Robert Schuman
Anciennement « Rue de la Grosse Pierre » (GPS)
94150 Rungis

Tél : 01.46.86.81.00
Fax : 01.46.86.60.91
pilot@institut-mermoz.com



www.institut-mermoz.com



Serge Gourlaouen
Président Directeur Général

sgourlaouen@institut-mermoz.com



Nathalie Schiantarelli
Adjointe
au Président Directeur Général
nschiantarelli@institut-mermoz.com



Véronique Canu
Assistante commerciale

vcanu@institut-mermoz.com



Joana Miguel
Assistante commerciale

jmiguel@institut-mermoz.com

Sommaire

L'Institut MERMOZ

Présentation

Page 5

Formations proposées

Page 6

EIR - CB IR (A)

Pourquoi suivre cette formation ?

Conditions préalables de mise en stage

Page 7

Présentation générale de la formation

Présentation des épreuves

Page 8

Contenu détaillé de la formation théorique

Page 9

Coût des formations

Forfait

Stages en province

Modalités de règlement

Frais annexes à prévoir

Page 10

Points importants à retenir

Page 11

Renseignements pratiques

Comment venir nous rencontrer

Hébergement à Rungis / Orly

Possibilité d'hébergement pendant la phase théorique

Page 12



Partenariat Institut MERMOZ / Orbifly :

Ce document est modifié pour présenter le partenariat entre l'institut Mermoz et Orbifly. Les modifications sont spécifiquement marquées Orbifly pour votre bonne compréhension.

Annexes

Demande d'inscription et contrat de formation

Page 14

Contrat de formation professionnelle et CGV

Page 15



DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AVIATION CIVILE
FRENCH CIVIL AVIATION AUTHORITY

CERTIFICAT D'ORGANISME DE FORMATION AGRÉÉ (ATO)
APPROVED TRAINING ORGANISATION CERTIFICATE

FR.ATO.0020

En vertu du règlement (UE) n° 1178/2011 de la Commission et sous réserve des conditions spécifiées ci-dessous, la Direction Générale de l'Aviation Civile certifie par la présente
Pursuant to Commission Regulation (EU) No 1178/2011 and subject to the conditions specified below, the French Civil Aviation Authority hereby certifies

INSTITUT AERONAUTIQUE JEAN MERMOZ

43 avenue Robert Schuman - BP 60444 - 94593 RUNGIS CEDEX

Site(s) de formation: RUNGIS - TOUSSUS LE NOBLE

Training site(s):

en tant qu'organisme de formation certifié selon la partie ORA disposant du privilège de dispenser des cours de formation conformes à la partie FCL, notamment l'utilisation de FSTD, comme indiqué dans la liste ci-jointe de cours de formation agréés.

as a Part-ORA certified training organisation with the privilege to provide Part-FCL training courses, including the use of FSTDs, as listed in the attached training course approval.

CONDITIONS :

Les privilèges et le champ d'application du présent certificat sont limités aux cours de formation, notamment l'utilisation de FSTD, comme indiqué dans la liste ci-jointe de cours de formation agréés.

This certificate is limited to the privileges and the scope of providing the training courses, including the use of FSTDs, as listed in the attached training course approval

Le présent certificat est valide tant que l'organisme agréé reste conforme à la partie ORA, la partie FCL et tout autre règlement applicable le cas échéant.

This certificate is valid whilst the approved organisation remains in compliance with Part-ORA, Part-FCL and other applicable regulations

Sous réserve de conformité avec les conditions citées précédemment, le présent certificat reste valide tant qu'il n'est pas remplacé, limité, suspendu ou retiré.

Subject to compliance with the foregoing conditions, this certificate shall remain valid unless the certificate has been surrendered, limited, suspended or revoked.

Date de délivrance:

Date of issue :

20 juillet 2016

20 juillet 2016

Pour la DGAC:

For the French Civil Aviation Authority:

Pour le Ministre et par délégation

Patrick DESCHAMPS

Présentation

L'Institut MERMOZ a été fondé le 24 avril 1957 par Monsieur André Ramondo, compagnon de Jean MERMOZ, ancien chef pilote de la compagnie nationale Air France.

Depuis sa création, l'Institut MERMOZ a assuré la formation théorique des navigants de l'aviation civile en proposant une collection d'ouvrages de cours, des cours à distance et des cours à temps plein.

A la mise en place des nouvelles règles européennes et grâce aux compétences acquises au cours des années précédentes, l'Institut MERMOZ a été une des premières écoles théoriques à obtenir les approbations ATO et CCA délivrées par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC).



A ce jour, plus de 40 000 navigants ont été formés par l'Institut MERMOZ en cours à temps plein ou en formation à distance.

Notre enseignement est axé sur deux objectifs :

- # Une préparation efficace aux examens théoriques ;
- # Une formation rigoureuse afin de proposer aux compagnies aériennes un personnel navigant compétent, responsable et performant.



Formations proposées

L'Institut MERMOZ propose principalement des formations préparant aux épreuves théoriques de l'aviation civile, à temps plein dans ses locaux, ou en enseignement à distance.

Dans nos locaux

Pour les pilotes

- La formation aux épreuves théoriques ATPL Avion dans nos locaux à Rungis / Orly ;
- La formation à la Licence théorique de Pilote Privé en cours magistral sur deux semaines et en e-learning ;
- Des stages « Utilisation de la langue anglaise » FCL 055 D IFR ;
- Des stages « Compétences linguistiques langue anglaise » ;
- Des stages CRM (Avion et Hélicoptère) ;
- Des formations « Formateurs Facteurs Humains » ;
- Des séminaires de recyclage FI (Flight Instructor) ;
- Des stages de maintien des compétences (à la demande des compagnies aériennes).

Pour les hôtesse de l'air et stewards

- Une formation au Cabin Crew Attestation (CCA - Anciennement CFS) ;
- Une préparation aux sélections des compagnies aériennes ;
- Une formation commerciale.

Des formations « Flight Dispatcher » (à la demande des compagnies aériennes)

Anglais : des stages de préparation au TOEIC

En enseignement à distance

Pour les pilotes :

- La formation ATPL (A et H) Avion et Hélicoptère ;
- La formation CPL (A et H) Avion et Hélicoptère ;
- La formation IR (A et H) Avion et Hélicoptère ;
- La formation EIR - CB IR (A) Avion ;
- La formation Pilote Privé PPL (A) Avion et Hélicoptère.

Ouvrages

L'Institut MERMOZ est également éditeur et propose une collection complète d'ouvrages de cours préparant aux diverses épreuves théoriques des licences de l'aviation civile. Rédigés par des professionnels de l'aéronautique, nos manuels se conforment aux exigences des nouveaux programmes européens et sont régulièrement mis à jour en fonction des évolutions réglementaires et techniques.

Notre collection d'ouvrages de cours est proposée en version « papier » ou en version numérique « enrichie » sous Apple et Android.



Pourquoi suivre cette formation ?

EIR : En route Instrument Rating

Permet de voler en IMC en dehors des phases de décollage et d'atterrissage sur un avion non complexe. Première étape vers l'IR « complet » européen.

CB IR(A) : Competency Based Training IR

Formation à destination des pilotes qui ont préalablement acquis une expérience en IFR. La formation pratique est réduite et permet d'obtenir l'IR « complet » (c'est-à-dire sans les restrictions du décollage et de l'atterrissage de l'EIR).

La formation théorique pour l'EIR et le CB IR(A) est identique et comporte 80 heures de formation. Le certificat théorique est valable pour les deux formations.

Ces qualifications ont été mises en place par notre Administration Européenne dans le but de simplifier son accès pour les pilotes privés et afin d'améliorer la sécurité des vols.

La formation que nous proposons concerne la partie purement théorique. Cette préparation devra être suivie d'une formation pratique qui peut être dispensée dans votre aéro-club et école de pilotage (ATO).

Conditions préalables de mise en stage

Les candidats désirant suivre un enseignement à distance EIR ou CB IR Avion doivent, au jour de l'inscription, être titulaires de la Licence de Pilote Privé (PPL-A) ou de la Licence Pilote Professionnel (CPL-A).





Présentation générale de la formation

Cet enseignement est basé sur :

- La présence à un stage initial de trois jours à Rungis / Orly (21 heures de cours) ;
- L'étude d'un ouvrage de cours en deux tomes ;
- L'accès à notre plate-forme de téléformation contenant :
 - Le parcours pédagogique de l'élève ;
 - Les 12 devoirs à effectuer ;
 - Des ressources pédagogiques complémentaires associées au parcours ;
 - Des fonctions de communication et d'échange :
 - Un contact e-mail direct avec les télé-tuteurs, pour l'assistance à la formation ;
 - Un accès au Responsable pédagogique de l'Institut MERMOZ ;
- L'accès à notre banque de QCM en e-learning.

Dans le cadre de cet enseignement à distance, l'élève devra disposer :

- D'un ordinateur récent compatible PC ou Mac ;
- D'un navigateur Internet : site optimisé pour Mozilla Firefox ;
- D'une connexion Internet (haut débit fortement conseillé)
- D'une adresse e-mail.

A l'issue de cette formation à distance, une attestation de fin de formation approuvée est délivrée par l'ATO Institut MERMOZ sous réserve que l'élève ait suivi sa formation de manière complète et satisfaisante. Cette attestation permet à l'élève de demander son diplôme final.

ATTENTION : Si l'inscription n'est que de la seule responsabilité du candidat, l'attestation de formation approuvée ne sera, pour sa part, délivrée qu'après retour et réussite de la totalité des devoirs de chaque matière, au plus tard dix jours avant la date de début des examens.

En cas de non-respect de cette exigence, l'attestation de formation approuvée ne peut être délivrée et le candidat n'est pas autorisé à se présenter pour concourir.

Présentation des épreuves

L'examen EIR - CB IR(A) se passe sur écran et comporte sept épreuves :

- 010 Droit aérien et circulation aérienne
- 022 Instrumentation
- 033 Préparation et suivi du vol
- 040 Performance humaine
- 050 Météorologie
- 062 Radionavigation
- 092 Communications IFR

Contenu détaillé de la formation théorique

L'enseignement à distance EIR - CB IR (A) se décompose en plusieurs parties :

1. Un stage initial obligatoire de trois jours (soit 21 heures de cours) comprenant plusieurs volets :
 - Exposé des principes de base des matières du programme et sensibilisation aux points délicats qui seront rencontrés ultérieurement. Conseils d'apprentissage dispensés par nos instructeurs ;
 - Informations sur le principe de l'enseignement à distance ;
 - Exposé sur les règles PART FCL régissant la formation et les examens

Ce stage précédera la formation à distance (étude et envoi des devoirs). Vous aurez 18 mois pour effectuer et valider vos devoirs MERMOZ à compter du 1^{er} jour de ce stage initial. L'Institut MERMOZ vous propose des dates pour ce « Stage Initial » :

- Du lundi 12 au mercredi 14 avril 2021
- Du lundi 14 au mercredi 16 juin 2021
- Du lundi 20 au mercredi 22 septembre 2021
- Du lundi 6 au mercredi 8 décembre 2021



Partenariat Orbifly :
Le stage initial sera effectué avec nous, dans nos locaux ou en virtual class, et selon vos disponibilités.

Des stages complémentaires en province pourront être organisés sur demande : 01.46.86.81.00 - pilot@institut-mermoz.com avec supplément.

2. L'étude d'un ouvrage de cours en deux tomes ;
3. L'étude des ressources pédagogiques, associées au cours, disponibles sur la plate-forme de télé-enseignement ;
4. La réalisation des 12 devoirs couvrant l'ensemble des matières par l'intermédiaire de notre plate-forme de télé-enseignement. Le stagiaire devra obtenir 75 % de bonnes réponses et recevra un corrigé ;
5. L'accès illimité à notre banque de QCM en e-learning pendant un an.



Notre banque de QCM permet un entraînement intensif aux QCM « Style Examen » par matières, chapitres, ou même sous-chapitres. Le stagiaire a accès à la correction des questions. Le logiciel comporte une fonction « Entraînement à l'examen » et une fonction « Statistiques ».

Effectif
Minimum : 5 stagiaires
Maximum : 30 stagiaires



Stages initiaux avec Orbifly :
Nous ne travaillons qu'en petits groupes de 2 à 4 élèves, voire en cours particulier sur demande.

Coût des formations

Forfait

- Stage de formation initial de trois jours à Rungis ;
- Ouvrage de cours en deux tomes en version papier et numérique ;
- Accès à la plate-forme de télé-enseignement ;
- Accès illimité à notre banque de QCM pendant un an.



Non facturé par Mermoz
si vous suivez le stage
initial avec Orbifly

Ce forfait représente la somme globale et forfaitaire de :

~~1 629 €~~

Stages en province

L'Institut MERMOZ peut effectuer le « Stage Initial » de trois jours en province à la demande d'un organisme (aéro-club) ou d'un groupe de particuliers. Dans ce cas, le prix par stagiaire est inchangé. Il convient néanmoins d'y ajouter les frais de notre instructeur (transport, hébergement, restauration). Nous organisons ces stages pour six stagiaires au minimum.
Nous contacter : 01.46.86.81.00 - pilot@institut-mermoz.com.

Modalités de règlement

Le stagiaire devra s'acquitter du prix de la formation à l'inscription.

Frais annexes à prévoir

Le stagiaire devra prévoir les frais annexes suivants :

- Les frais d'inscription aux examens théoriques (encaissés par le bureau des examens de la DCS) - Tarif 2020 : 300 euros.

Points importants à retenir

Cet enseignement à distance a pour objectif la préparation aux sept épreuves théoriques de l'EIR et du CB IR (A).

Nous attirons l'attention de l'élève sur les points suivants :

- La formation est initialisée à la date du 1^{er} jour du stage initial ;
- Le délai maximal de préparation est de 18 mois. Ce délai se déclenche le 1^{er} jour du stage initial à l'Institut MERMOZ ;
- Les devoirs sont obligatoires et l'obtention d'une note supérieure à 75 % est exigée ;
- La compétence en langue anglaise est actuellement obligatoire pour voler sur le territoire national. La DGAC œuvre pour qu'une dérogation à cette règle soit acceptée par la Commission Européenne ;
- Une attestation de fin de formation est délivrée par le responsable pédagogique de l'Institut MERMOZ.





Renseignements pratiques

Comment venir nous rencontrer

En voiture

- Depuis Paris, Autoroute A6 sortie n°3 « Rungis » puis suivre le panneau « SILIC » (ou sortie « Pondorly » et continuer en suivant le plan joint) ;
- Depuis Versailles ou Créteil : prendre l'autoroute A 86, puis continuer en suivant le plan joint ;
- En venant de l'aérogare d'Orly : prendre l'autoroute en direction de Paris - Puis 1^{ère} sortie « Rungis - L'Hay-Les-Roses » - Au premier feu prendre à gauche, se maintenir sur la file de gauche jusqu'au feu suivant, prendre à gauche - Puis, après la station essence « Total », tourner à droite au feu tricolore. Vous vous trouvez dans la rue Robert Schuman (anciennement « rue de la Grosse-Pierre ») ; l'Institut est sur votre gauche (200 m).

Par le tramway

- La Ligne T7 du tramway qui part de Villejuif-Aragon, passe par l'Institut MERMOZ (arrêt Robert Schuman) et va jusqu'à Athis-Mons, via l'aéroport d'Orly-Sud.

Par le RER

- RER B - Descendre à Antony puis prendre le bus 396 en direction de Choisy-Le-Roi puis descendre à « Mairie de Rungis ». Ensuite, 5 minutes à pied (direction « zone SILIC »).
 - Par le bus (arrivée devant l'Institut) :
 - ~ Ligne RATP n°131 - Départ « Porte d'Italie », descendre « Place Vauban » (terminus) ;
 - ~ Ligne RATP n°216 - Départ « Denfert Rochereau » par Marché de Rungis, descendre « Place Vauban » ;
 - ~ Ligne TransEssonne n°91.10 - Départ d'Orly Ouest Porte C et d'Orly Sud Porte H ou de Massy Gare TGV.
- RER C - Ligne C2 - RER « Mona » : descendre à la station « Rungis la Fraternelle » (puis 5 minutes à pied) ou descendre à la station « Pont de Rungis » puis prendre le bus 319 direction « Massy Palaiseau » - Arrêt « Place Vauban ».

Hébergement à Rungis / Orly

Près de l'Institut MERMOZ, sont implantés plusieurs hôtels de catégories différentes dont voici une liste non exhaustive (tarifs donnés à titre indicatif) :

Formule 1 - Rue pont des halles - Rungis - 08.91.70.53.75

Kyriad - 2, rue Mondétour - Rungis - 01.46.87.35.29

B & B City - 4, rue Mondétour - Rungis - 08.92.78.80.76

Première Classe - 18, rue du pont des halles - Rungis - 01.49.78.01.45

Euro Hôtel - Avenue du Parc Médicis - Fresnes - 01.49.84.91.40

IBIS - Orly Aérogare - 01.56.70.50.50



Ne vous déplacez pas !

Orbifly peut assurer l'intégralité de la formation chez vous, à domicile, en classe virtuelle ou dans nos locaux.



Annexe

Demande d'inscription - EIR - CB IR (A)

**Dossier à retourner
à l'Institut
MERMOZ**

Parc d'affaires ICADE
43, avenue Robert Schuman
BP 60444
94593 Rungis Cedex

Tél : 01.46.86.81.00
Fax : 01.46.86.60.91
pilot@institut-mermoz.com

Merci d'écrire lisiblement et en MAJUSCULES

Nom : Prénom :
Date de naissance : Lieu de naissance :
Adresse :
.....
Téléphone : e-mail :

Je désire m'inscrire à l'enseignement à distance : EIR
 CB IR (A)

via la plate-forme de formation, pour un montant de € et suivre le stage de formation initial de trois jours qui se déroulera :

Du au à et pendant lequel me seront remis les ouvrages de cours.

Nota : dans le cas d'un stage en province, un supplément sera facturé couvrant les frais de déplacement, hébergement et restauration de notre instructeur.

Ci-joint mon règlement de € correspondant à mon inscription :

Par chèque

Par CB n°/...../...../...../...../...../...../.....

Date d'expiration :/...../..... Numéro de contrôle :

Le numéro de contrôle est obligatoire et est composé des trois chiffres qui figurent au dos de votre carte bancaire



**NE PAS REMPLIR
Si vous vous
inscrivez avec
Orbifly**

J'accepte que les informations saisies soient :

- Utilisées dans le cadre de la relation commerciale et contractuelle à venir ;
 - Transmises à la DSAC dans le cadre réglementaire régissant l'activité de l'Institut MERMOZ ;
 - Conservées à l'issue de la relation commerciale et contractuelle pour une durée de cinq ans ;
- et de pouvoir exercer mon droit d'accès, de rectification et d'effacement à tout moment (pilot@institut-mermoz.com).

Je certifie avoir pris connaissance des conditions de formation précisées dans la présente documentation et du règlement intérieur de l'Institut MERMOZ, consultable sur son site Internet, et j'y adhère.

Fait à, le

Signature :

Précédée de la mention « Lu et approuvé »

Merci de joindre :

- Copie d'une pièce officielle d'identité récente ;
- 1 photo ;
- Copie de votre licence PPL Avion.

Contrat de formation professionnelle et CGV - EIR - CB IR(A) à distance

Entre les soussignés :

L'Institut MERMOZ, situé 43, avenue Robert Schuman, Parc ICADE, BP 60444 - 94593 Rungis Cedex enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 119 406 691 94 à la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE).

Nom : Prénom :

Adresse :

ci-après dénommé(e) « le stagiaire »,

I. Objet

En exécution du présent contrat, l'Institut MERMOZ s'engage à organiser l'action de formation intitulée « Formation théorique EIR - CB/IR AVION à distance ».

Elle a pour objectif d'obtenir les 7 épreuves de la Licence théorique EIR - CB/IR AVION (En route Instrument Rating / Competency Based Training IR).

II. Nature et caractéristiques de l'action de formation

La formation théorique EIR - CB/IR AVION à distance, entre dans la catégorie des actions de formation prévues par l'article L.6313-1 du Code du travail.

Le stagiaire pourra se présenter aux épreuves de la Licence théorique EIR - CB/IR AVION auprès de la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) après autorisation de l'Institut MERMOZ. Cette autorisation sera donnée sous réserve qu'il ait suivi de façon complète et satisfaisante le stage initial et qu'il ait réalisé et obtenu le niveau requis à tous les devoirs de chaque matière (75 % de bonnes réponses) de l'EIR - CB/IR AVION.

A l'issue de la formation des 7 épreuves de l'EIR - CB/IR AVION, l'Institut MERMOZ lui remettra une attestation de formation. Cette attestation permettra à la DGAC de lui délivrer son diplôme, après obtention de ses 7 épreuves.

La durée maximale de formation est fixée à 18 mois maximum à compter de la date du 1^{er} jour du stage initial.

Le programme de l'action de formation figure dans la documentation EIR - CB/IR AVION remise au stagiaire avant son entrée en formation.

III. Niveau de connaissances préalables nécessaire avant l'entrée en formation

Le stagiaire doit être titulaire d'une licence de Pilote Privé (PPL Avion).

IV. Organisation de l'action de formation

La formation est organisée pour un effectif de 28 stagiaires maximum par salle de cours

L'Institut MERMOZ applique le programme défini par la DGAC, pour lequel il est approuvé.

Le « stage initial » se déroulera du au à l'Institut MERMOZ à Rungis.

Les diplômes, titres ou références des personnes chargées de la formation sont : Ingénieur, Brevet de Pilote de Ligne, BTS, DUT ou Licence Universitaire.

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle de connaissances, sont les suivantes :

- Un « stage initial », en présentiel, de 3 jours représentant 21 heures de cours
- L'étude des ouvrages de cours MERMOZ
- La réalisation des 12 devoirs et tests couvrant l'ensemble des matières par l'intermédiaire de l'accès à notre plate-forme de télé-enseignement
- Un accès illimité à notre banque de QCM pendant 1 an

Le stagiaire s'engage à ne communiquer à personne les documents d'étude qui lui seront adressés par l'Institut MERMOZ.

V. Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire dispose d'un délai de quatorze jours pour se rétracter.

Le stagiaire souhaitant se rétracter en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.



Contrat de formation professionnelle et CGV - EIR - CB IR(A) à distance

VI. Dispositions financières

Les modes de paiement acceptés sont ceux indiqués dans le dossier d'inscription :

- En une fois par carte bancaire
- En une fois par chèque bancaire
- En une fois par virement bancaire
- En plusieurs fois par contrat de prélèvements automatiques (se rapprocher du service commercial)

En cas de non-paiement d'une échéance, les sommes restant dues deviennent immédiatement exigibles, l'Institut MERMOZ se réservant le droit de recouvrer les sommes dues par les moyens légaux en vigueur et de suspendre le déroulement de la formation.

VII. Prise en charge

Lorsque le stagiaire perçoit une rémunération professionnelle prise en charge par l'Etat, il n'est pas salarié de l'Institut MERMOZ. L'Institut MERMOZ a la responsabilité de veiller à la régularité de sa présence et au bon fonctionnement de sa formation. Le montant de sa rémunération est versé par l'organisme responsable en fonction du nombre d'heures de présence du stagiaire. L'Institut MERMOZ, agréée, ne peut en aucun cas, être tenu responsable de la décision des services publics déterminant leurs droits à une indemnité ni de tout retard ou erreur qui pourrait résulter, sur le plan administratif, de la liquidation de ces droits.

Les stagiaires ne peuvent en aucun cas se fonder sur les faits exposés précédemment pour se décharger de tout ou partie des engagements auxquels ils sont tenus par le présent règlement signé par eux dès leur entrée en stage.

VIII. Annulation du stage

En cas de nécessité, l'Institut MERMOZ se réserve la possibilité avec un préavis de cinq jours d'annuler ou de reporter le stage (minimum de cinq participants pour ouvrir le stage).

IX. Interruption du stage

9.1. L'interruption du stage du fait de l'Institut MERMOZ pour une cause de force majeure dûment reconnue, entraîne la résiliation du présent contrat sans que le stagiaire puisse prétendre à une indemnisation quelconque.

Seules les prestations effectivement dispensées sont dues par le stagiaire au prorata temporis de leur valeur au contrat, étant entendu que la documentation et l'entraînement QCM reste due en totalité par le stagiaire.

9.2. L'interruption du stage du fait du stagiaire pour une cause de force majeure dûment reconnue, entraîne la résiliation du présent contrat sans que l'Institut MERMOZ puisse prétendre à une indemnisation quelconque.

Seules les prestations effectivement dispensées sont dues par le stagiaire au prorata temporis de leur valeur au contrat étant entendu que la documentation et l'entraînement QCM reste due en totalité par le stagiaire.

9.3. L'interruption du stage du fait du stagiaire pour toute autre cause que le cas de force majeure, en particulier pour non réalisation de ses devoirs ou élimination décidée par le Conseil Pédagogique à la suite de résultats insuffisants et/ou d'absences répétées et non justifiées, n'entraîne aucune déduction sur le montant total de la formation.

X. Cas de différend

Si une constatation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Créteil sera seul compétent pour régler le litige.

Je soussigné(e) certifie avoir pris connaissances des conditions générales de vente, d'enseignement et du règlement intérieur de l'Institut MERMOZ, (consultable sur son site Internet www.institut-mermoz.com) et en accepter toutes les conditions sans réserve.

Fait en double exemplaire, à, le

Signature

Institut MERMOZ - Serge Gourlaouen

Nom et prénom du stagiaire

Signature du stagiaire

Précédée de la mention « Lu et approuvé »